

Le baromètre de la présidence française de l'Union européenne

Les principales propositions de Nicolas Sarkozy



www.institut-thomas-more.org/barometre-pfue/barometre.html

Document de référence



Etabli à Bruxelles et Paris, présent à Budapest et Rome, réunissant des personnalités de nombreux pays européens, l'Institut Thomas More est un think tank d'opinion et indépendant. Il diffuse auprès des décideurs politiques et économiques et des médias internationaux des notes, des rapports, des recommandations et des études réalisés par les meilleurs spécialistes. L'Institut Thomas More est à la fois un laboratoire d'idées et de propositions neuves et opératoires, un centre de recherches et d'expertise, un relais d'influence.

Equipe de réalisation Elodie BENEMIO, chargée de mission
Xavier MATHIEU, chargé de mission
Jean-Thomas LESUEUR, délégué général de l'Institut Thomas More

Contact info@institut-thomas-more.org
Institut Thomas More – 49, boulevard de Courcelles – 75 008 Paris
Tel. 01 49 49 03 30
Fax. 01 49 49 03 33

Table des matières

Présentation	4
--------------	---

Méthodologie

Les priorités de la présidence française	6
Le corpus	7
Les 12 principales propositions de la présidence française	10
Les autres propositions	11
Veille de la presse européenne	18
La notation	19

« J'aurais la culture de l'écoute et du compromis, mais je veux la mettre au service de l'action, pas de l'inaction. Je veux la mettre au service d'une grande ambition, d'un grand rêve ».

Nicolas Sarkozy, 30 janvier 2008

1^{er} juillet-31 décembre 2008 : la France assure pour 6 mois la présidence de l'Union européenne.

Depuis qu'il a été élu, Nicolas Sarkozy n'a eu de cesse d'affirmer sa volonté de remettre la France au centre du jeu européen. Selon son habitude, il s'est beaucoup engagé, beaucoup exposé, il a beaucoup promis, au risque de décevoir et d'irriter... l'opinion française comme ses partenaires européens. Le voilà aux commandes : **Nicolas Sarkozy a six mois pour transformer sa détermination affichée en avancées concrètes.**

En entamant une présidence qu'il veut mettre au service d'une « **Europe qui protège** », Nicolas Sarkozy s'est fixé comme objectif d'apporter des réponses concrètes aux inquiétudes grandissantes des populations, inquiétudes récemment manifestées par les résultats du référendum irlandais, troisième « non » en trois ans. Mais cette « Europe qui protège », nombre de ses partenaires s'en méfient qui voient dans le Pacte sur l'immigration ou dans ses attaques répétées contre la Banque centrale européenne les manifestations d'un protectionnisme et d'un interventionnisme qu'ils redoutent.

C'est donc à une **présidence difficile, entre attentes fortes des populations et scepticisme de certains partenaires**, que Nicolas Sarkozy se prépare, avec en plus la nécessité de chercher des voies d'issue au blocage du Traité de Lisbonne.

Après le lancement en novembre 2007 de son Baromètre des réformes de Nicolas Sarkozy, l'Institut Thomas More propose d'assurer le suivi des initiatives de la France pendant les six mois à venir. Le Baromètre de la présidence française de l'Union européenne, c'est :

- le **suivi en temps réel des principales propositions de Nicolas Sarkozy** sur 12 thèmes majeurs pour l'avenir de l'Union européenne.
- La **notation et une analyse détaillée de l'avancée de chacun de ces dossiers**, en prenant en compte non seulement les résultats obtenus, mais aussi l'implication et la capacité de Nicolas Sarkozy et du gouvernement français à travailler en concertation avec les partenaires de la France.
- **Un éclairage, tiré de la presse européenne, sur la façon dont la présidence française est perçue chez ses partenaires européens.**

Méthodologie

Le Baromètre de la présidence française de l'Union européenne a pour but le **suivi des propositions de la présidence française, contenues dans le « Programme de travail » officiel¹**, et en particulier les 12 principales propositions formulées par Nicolas Sarkozy.

Pour se faire, l'Institut Thomas More a développé une méthodologie adaptée : partant des **priorités annoncées de la présidence française** (1), et fondé sur un **corpus de sources primaires indiscutables** (2), le Baromètre présentera une **analyse détaillée des initiatives et des avancées sur les 12 principales propositions** de la présidence (3), indiquera à titre informatif **la liste de l'ensemble des propositions contenues dans le « Programme de travail » officiel** (4), offrira une **analyse, à travers la veille de la presse européenne, de la perception de ces initiatives par nos partenaires européens** (5), enfin réalisera une **notation argumentée des 12 principales propositions** et des résultats obtenus par Nicolas Sarkozy (6).

1 Les priorités de la présidence française

Le « Programme de travail » de la présidence française a été rendu public le 1^{er} juillet dernier. Officiellement, il a été élaboré en pleine concertation avec les pays assurant la présidence du Conseil avant la France (la Slovénie) et après elle (la République tchèque et la Suède). Il reprend en tout cas fidèlement les annonces faites depuis près d'un an par Nicolas Sarkozy et le gouvernement, qui ont fait le choix de priorités très politiques.

➤ Les 4 domaines prioritaires de la Présidence française

Outre les tâches habituelles d'organisation et de gestion de la vie courante de l'Union européenne, la France a très tôt déclaré vouloir faire évoluer quatre domaines d'action prioritaires visant à renforcer « l'Europe qui protège » et à mettre l'Europe au service des attentes des citoyens. Ces priorités furent présentées par Nicolas Sarkozy dès le mois d'août 2007 et réaffirmées par Jean-Pierre Jouyet lors du Conseil des ministres du 19 septembre 2007. Elles sont au nombre de 4 :

- l'environnement et l'énergie ;
- l'immigration ;

¹ Disponible en français, anglais, allemand, espagnol et italien sur http://www.ue2008.fr/PFUE/lang/fr/accueil/presidence_du_conseil/presidence_francaise.

- l'Europe de la défense ;
- la Politique Agricole Commune.

➔ **Les autres domaines d'action**

Outre ces 4 priorités fortes, Nicolas Sarkozy et François Fillon ont mobilisé l'ensemble du gouvernement en vue d'étudier et de préparer la prise d'initiatives dans les domaines d'action suivants :

- l'Union pour la Méditerranée ;
- la sécurité ;
- la croissance et l'emploi ;
- la régulation des marchés financiers ;
- la compétitivité et la stratégie de Lisbonne ;
- l'enseignement supérieur et la recherche ;
- la politique culturelle ;
- l'aide au développement.

2 Le corpus

Les documents à partir desquels a été établie la liste des propositions du Baromètre, sont exclusivement des sources primaires, c'est-à-dire reprenant directement les propos tenus par Nicolas Sarkozy, François Fillon, Bernard Kouchner, Jean-Pierre Jouyet et les autres ministres dans le cadre de la préparation de la présidence.

➤ Source principale

Le Programme de travail de la Présidence française de l'Union européenne disponible en français, en anglais, en allemand, en espagnol et en italien sur : http://www.ue2008.fr/PFUE/lang/fr/accueil/presidence_du_conseil/presidence_francaise

➤ Autres sources

Interventions de Nicolas Sarkozy, Président de la République

Discours devant le Parlement européen, Strasbourg, 13 novembre 2007.

Vœux au Corps diplomatique, Palais de l'Élysée, 18 janvier 2008.

Lettre à José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, concernant la « gestion commune de la pêche européenne », Paris, 22 janvier 2008.

Discours relatif à la Convention sur l'Europe, 30 janvier 2008.

Allocution suite au vote de la Loi autorisant la ratification du Traité de Lisbonne, Palais de l'Élysée, 10 février 2008.

Allocution lors du 62^{ème} Congrès de la Fédération Nationale des exploitants agricoles, Nantes, 2 avril 2008.

Allocution lors de la 3^{ème} Rencontre des Economies majeures, Paris, 18 avril 2008.

Lettre conjointe avec Gordon Brown à José Manuel Barroso relative à « la croissance des petites et moyennes entreprises », Paris, 1^{er} mai 2008.

Discours devant le Parlement européen, Strasbourg, 10 juillet 2008.

Interventions de François Fillon, Premier ministre

Conférence de presse lors du Séminaire gouvernemental sur la Présidence française de l'Union européenne, Paris, 17 novembre 2007.

Point presse suite au Comité interministériel sur l'Europe, Paris, 5 février 2008.

Communication relative à la Préparation de la présidence française du Conseil de l'UE, Conseil des ministres, Paris, 2 avril 2008.

Communiqué faisant suite à la réunion du Comité interministériel sur l'Europe, 30 avril 2008.

Intervention sur la Présidence française de l'UE au Danish Design Center, Copenhague, 23 mai 2008.

Discours devant l'Assemblée nationale lors du débat portant sur la Présidence française de l'Union, Paris, 18 juin 2008.

Communiqué faisant suite à la réunion du Comité interministériel sur l'Europe, 18 juin 2008.

Communiqué faisant suite à la réunion du Comité interministériel sur l'Europe, 24 juin 2008.

Interventions de Bernard Kouchner, Ministre des affaires étrangères et européennes

Point presse conjoint avec Jean-Pierre Jouyet, Paris, 5 mars 2008.

Point presse conjoint avec M. Ikka Kanerva, Ministre finlandais des Affaires étrangères, Paris, 18 mars 2008.

Conférence de presse conjointe avec Jean-Pierre Jouyet, Paris, 13 mai 2008.

Conférence de Bernard Kouchner au *European Policy Center*, Bruxelles, 26 mai 2008.

Interventions de Jean-Pierre Jouyet, Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes

Discours à l'occasion de l'Ouverture du Cycle « Europe » de la 15^{ème} promotion du Collège interarmées de défense, Paris, 16 octobre 2007.

Communication sur la Présidence française de l'UE, Conseil des ministres, Paris, 19 septembre 2007.

Message à l'occasion de la Journée de réflexion co-organisée à Séville par le Comité des régions et la Conférence des régions périphériques maritimes, Paris, 18 janvier 2008.

Voeux aux Français de Bruxelles, Bruxelles, 23 janvier 2008.

Intervention devant *The centre*, Bruxelles, 26 février 2008.

Entretien dans *Europe locale*, magazine de l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, 3 mars 2008.

Point presse conjoint de Jean-Pierre Jouyet et Bernard Kouchner, Paris, 5 mars 2008.

Discours devant l'Assemblée des Français à l'étranger, Paris, 6 mars 2008.

Communiqué faisant suite à l'entretien avec le Commissaire européen en charge de la Pêche et des Affaires maritimes, Paris, 12 mars 2008.

Discours lors de la Conférence européenne sur l'énergie et le climat, 28 mars 2008.

Entretien dans *Le Monde*, 31 mars 2008.

Allocution lors de la 3^{ème} Rencontre des économies majeures sur l'Energie, Paris, 17 avril 2008.

Conférence de presse conjointe avec Bernard Kouchner, Paris, 13 mai 2008.

Intervention lors de la Conférence des Présidents de Commissions du Parlement européen, Strasbourg, 20 mai 2008.

Intervention devant le Sénat Tchèque, Prague, 27 mai 2008.

Entretien dans la *Revue internationale et stratégique*, IRIS, 6 juin 2008.

Intervention devant le Sénat français relative au Conseil européen des 19 et 20 juin 2008 et à la Présidence française de l'Union, Paris, 17 juin 2008.

Intervention de Jean-Pierre Jouyet lors d'un Colloque organisé par l'IFRI, Bruxelles, 24 juin 2008.

Autres interventions ministérielles

Discours de Brice Hortefeux devant la Délégation de l'UE à l'Assemblée nationale, Paris, 23 janvier 2008.

Communication d'Hervé Novelli relative au « Plan européen d'action pour les PME », Conseil des ministres, Paris, 14 mai 2008.

Discours de Brice Hortefeux lors de sa conférence de presse pour revenir sur un an d'action, le 19 juin 2008.

Conférence de presse de Christine Albanel, présentant les priorités européennes de la France dans le domaine de la culture et des médias en vue de la Présidence française de l'Union européenne, Paris, 23 juin 2008.

Discours d'Eric Besson à l'occasion du lancement du Programme "Ordi 2.0", Paris, le 25 juin 2008.

Dossier de presse du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire concernant les orientations de la Présidence française de l'UE, le 27 juin 2008.

3 Les 12 principales propositions de la présidence française

Parmi l'ensemble des propositions formulées par la présidence française, l'Institut Thomas More a choisi d'assurer le suivi spécifique de 12 d'entre elles, sélectionnées selon leur importance et leur visibilité, soit dans le discours de Nicolas Sarkozy, soit dans l'agenda politique européen.

- Proposition 1** Rechercher une solution, d'ici octobre ou décembre, en accord avec le gouvernement irlandais, pour sortir l'Europe de la crise institutionnelle où elle se trouve.
- Proposition 2** Obtenir un accord à 27 sur le Paquet Climat Energie avant décembre 2008 incluant des mesures contraignantes destinées à lutter contre les changements climatiques et à favoriser un accord mondial ambitieux lors du sommet de Copenhague de 2009.
- Proposition 3** Renforcer la sécurité énergétique de l'UE tant au plan interne, par une amélioration de l'efficacité énergétique, l'établissement d'un espace énergétique unifié et solidaire et une diversité des sources d'énergie, qu'au plan externe par la mise en œuvre d'un dialogue privilégié avec certains pays tiers producteurs, consommateurs ou de transit.
- Proposition 4** Examiner la faisabilité et l'incidence de mesures visant à limiter les effets de la flambée du prix du pétrole, et notamment celle consistant en un plafonnement des taux de TVA sur les carburants.
- Proposition 5** Adopter un Pacte européen pour l'immigration qui insistera sur l'importance des contrôles aux frontières, l'organisation concertée de l'immigration légale et illégale, l'harmonisation du droit d'asile ainsi que la promotion du codéveloppement et de l'aide au développement.
- Proposition 6** Améliorer l'Europe de la défense par la réalisation de 4 objectifs ; 1) le renforcement des capacités militaires et de gestion des crises et le développement des instruments de l'Union ; 2) la création d'un véritable marché intérieur de la défense ; 3) la lutte contre le terrorisme et la non prolifération ; et, 4) le développement des partenariats et de la coopération multilatérale.
- Proposition 7** Parvenir à une position commune concernant le bilan de santé de la PAC et engager une discussion sur les principes d'une nouvelle politique agricole pour l'après 2013.
- Proposition 8** Promouvoir une pêche durable et responsable et trouver une solution adaptée à la crise par l'engagement d'une réflexion concernant notamment la fixation de totaux admissibles des captures, les mesures techniques et les modalités de gestion des quotas de pêche.
- Proposition 9** Lancer le grand projet de l'Union pour la Méditerranée et ouvrir les premiers chantiers concrets lors du Sommet de Paris des 13 et 14 juillet 2008.
- Proposition 10** Renforcer la compétitivité de l'économie européenne à travers la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne rénovée ainsi que l'adoption de conclusions déterminantes en faveur des petites et moyennes entreprises comme le projet de Small Business Act de la Commission.
- Proposition 11** Renforcer la stabilité, la transparence et la responsabilité au sein des marchés financiers par la réalisation de 3 objectifs : 1) une responsabilisation accrue des acteurs financiers et une supervision de ceux-ci au niveau européen, 2) une meilleure gestion de la liquidité et du traitement des opérations de titrisation et, 3) la conclusion d'un accord avec les agences de notation afin d'en assurer un meilleur contrôle.
- Proposition 12** Accélérer la construction d'un véritable espace européen de la recherche par l'adoption de conclusions sur la stratégie de programmation conjointe, la mobilité des chercheurs et la stratégie de coopération internationale puis lancer les travaux visant à définir une « vision à l'horizon 2020 » de la recherche européenne.

4 Les autres propositions

L'Institut Thomas More a également dressé la liste des 142 autres propositions formulées par la présidence française. La plupart est tirée du « Programme de travail » officiel – seule une dizaine (suivies d'un astérisque dans le tableau) sont tirées des discours référencés dans le corpus).

Inscrites dans un processus long, dépassant la durée de la présidence française et l'engageant peu à ce titre, ou bien formulées de manière floue, elles n'ont pas été jugées suffisamment significatives pour entrer dans le Baromètre. La présente liste est donc donnée à titre exclusivement informatif.

Energie

- Proposition 1** Mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique (domaines divers : veille des appareils électriques, ampoules, performance énergétique des bâtiments).
- Proposition 2** Faire de l'Europe un espace énergétique unifié (investissements en commun, échanges d'énergie plus faciles, prévention des crises d'approvisionnement grâce à une plus grande transparence).
- Proposition 3** Mettre en oeuvre un dialogue privilégié avec plusieurs pays tiers (producteurs, consommateurs ou de transit en matière d'énergie), avec des ensembles régionaux et des organisations, pour favoriser la coopération dans les domaines de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique.
- Proposition 4** Mettre en forme le compromis trouvé par le Conseil sur les propositions du paquet « marché intérieur du marché du gaz et de l'électricité » et engager sur cette base les travaux en vue de rechercher un accord avec le Parlement européen.
- Proposition 5** Examiner, en coopération avec la Commission européenne, la faisabilité et l'incidence de mesures visant à limiter les effets de la flambée du prix du pétrole et du gaz et en faire rapport au Conseil européen avant sa réunion d'octobre.
- Proposition 6** Développer systématiquement la diversification de la production énergétique européenne et des fournisseurs.*

Environnement et transports

- Proposition 7** Veiller à ce que soient prévues les initiatives financières nécessaires pour que les pays en développement adoptent les technologies permettant une croissance économique sobre en émissions de carbone.
- Proposition 8** Engager des discussions sur la préparation des échéances internationales.
- Proposition 9** Rechercher un accord avec le Parlement européen sur la proposition de règlement sur les émissions de CO2 des véhicules légers.
- Proposition 10** Chercher à achever la négociation avec le Parlement européen sur l'inclusion du secteur de l'aviation dans le système d'échange des quotas de gaz à effet de serre.
- Proposition 11** Promouvoir, conformément aux orientations fixées par le Conseil européen, une politique des transports qui prenne pleinement en compte le développement durable (notamment par l'examen de plusieurs propositions comme la révision de la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures (dite « Eurovignette ») ; l'utilisation des nouvelles technologies dans les transports (Galileo, SESAR) ; le plan d'action sur la mobilité urbaine et la réalisation du marché intérieur des transports).
- Proposition 12** Faire progresser les initiatives qui visent à accroître la sécurité dans les transports (au niveau maritime (paquet Erika III), aérien (deuxième paquet ciel unique européen) et routier).

- Proposition 13** Rechercher un accord sur le projet de directive visant à faciliter la poursuite transfrontalière des infractions au code de la route qui mettent le plus en danger la sécurité.
- Proposition 14** Poursuivre ou entamer l'examen de textes relatifs à la pollution: prévention et réduction intégrées de la pollution (IPPC), normes sur les émissions des véhicules utilitaires lourds (Euro VI), qualité des carburants, déchets électriques et électroniques, communication sur le démantèlement des navires.
- Proposition 15** Poursuivre le débat sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), notamment concernant le renforcement de l'évaluation au niveau européen.
- Proposition 16** Soutenir les travaux sur le plan d'action sur la consommation et production durables.
- Proposition 17** Préciser comment les 27 pays membres vont décliner leurs engagements en matière de climat.*
- Proposition 18** Eviter que l'UE ne soit pénalisée par les efforts qu'elle fera pour lutter contre les changements climatiques par rapport aux autres puissances.*

Agriculture et Pêche

- Proposition 19** Renforcer la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et la protection des végétaux, par la poursuite des travaux sur le « paquet pesticides », le renforcement de la sécurité sanitaire à l'importation des produits agricoles et agroalimentaires et la réforme de la politique de santé animale.
- Proposition 20** Mettre en place, sur la base des propositions qui seront présentées par la Commission, la distribution des fruits et légumes dans les écoles et assurer la pérennité du programme européen d'aide aux plus démunis.
- Proposition 21** Poursuivre, conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2007, les travaux sur la définition et la mise en oeuvre d'une politique maritime intégrée de l'Union européenne.
- Proposition 22** Mettre l'accent sur quatre domaines d'action : le renforcement de la « gouvernance » maritime, en particulier à travers la consolidation du groupe des points focaux nationaux de haut niveau ; la surveillance maritime et l'objectif à terme d'un réseau européen de surveillance maritime ; la protection de l'environnement marin ; la recherche marine et maritime.
- Proposition 23** Elaborer un plan pour renforcer les contrôles contre la pêche illégale.*

Affaires sociales

- Proposition 24** Entamer un débat autour de trois axes de réflexion (la démographie et ses conséquences sur le marché du travail et la situation des seniors, la mondialisation et la place que doit y tenir l'Europe et la diversité et la lutte contre la pauvreté) et des instruments de l'Europe sociale afin de renforcer la dimension sociale du marché intérieur.
- Proposition 25** Engager l'examen des propositions incluses dans l'agenda social rénové présenté par la Commission.
- Proposition 26** Travailler étroitement avec le Parlement européen en vue de l'adoption du compromis obtenu lors du Conseil EPSSCO du 9 juin 2008 sur les deux directives « aménagement du temps de travail » et « protection des travailleurs intérimaires ».
- Proposition 27** Favoriser l'appropriation et la mise en oeuvre des principes communs de « flexisécurité » par les Etats membres.
- Proposition 28** Favoriser les initiatives visant à développer la mobilité géographique.
- Proposition 29** Encourager le dialogue transnational afin de développer le dialogue social à l'échelle européenne, le cas échéant sur la base de propositions de la Commission
- Proposition 30** Rechercher un accord sur la proposition de révision de la directive n°94/45/CE du 22 septembre 1994 « concernant l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs ».
- Proposition 31** Mettre l'accent sur le thème de l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail afin de lutter contre la pauvreté, sur la base d'une recommandation de la Commission.
- Proposition 32** Favoriser des programmes d'expérimentations sociales innovantes, des échanges d'expériences et l'établissement de réseaux européens d'excellence afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- Proposition 33** Faire progresser la lutte contre les discriminations en Europe.
- Proposition 34** Favoriser la négociation et l'accord sur la proposition attendue de la Commission dans le cadre de l'agenda social rénové.
- Proposition 35** Soutenir les initiatives que la Commission prendra pour réviser la directive 92/85 du 19 octobre 1992 sur les congés maternité, la directive 96/34 du 3 juin 1996 sur les congés parentaux ainsi que la directive 86/613 relative à l'égalité de traitement chez les indépendants et les professions agricoles.
- Proposition 36** Soutenir les initiatives visant à favoriser la pleine reconnaissance des droits des femmes en Europe.
- Proposition 37** Promouvoir une meilleure prise en charge des malades d'Alzheimer et de leurs familles en travaillant sur trois axes d'action : santé, solidarité et recherche.
- Proposition 38** Rechercher des voies d'amélioration dans la coordination de la gestion des risques sanitaires de grande ampleur au sein de l'Union afin de renforcer la sécurité sanitaire en Europe.
- Proposition 39** Faire progresser les travaux concernant l'Europe de la santé au service des patients sur la proposition attendue de la Commission.
- Proposition 40** Poursuivre la réflexion sur la sécurisation juridique des services d'intérêt économique général
- Proposition 41** Faire progresser la réflexion sur la politique de cohésion, dans le prolongement des travaux conduits notamment lors de la réunion informelle des Açores (novembre 2007) puis de la conférence sur l'avenir de la politique de cohésion (avril 2008).
- Proposition 42** Assurer le suivi de L'Agenda territorial et de la Charte de Leipzig pour un développement urbain durable. A ce titre, proposer des actions, telle l'adoption d'un « référentiel de la ville durable », fondées sur des critères techniques et des indicateurs opérationnels caractérisant la ville durable.
- Proposition 43** Poursuivre la réflexion engagée à partir de la communication sur la « *Stratégie pour les régions ultrapériphériques : bilan et perspectives* » et des conclusions attendues de la consultation publique.
- Proposition 44** Faire avancer la réflexion sur les relations futures avec les pays et territoires d'outre-mer, en vue d'améliorer la cohésion territoriale.

Education, recherche et compétitivité

- Proposition 45** Mettre l'accent sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur généralisée au niveau européen, afin de favoriser les échanges d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs, grâce notamment à la finalisation de la décision sur le programme « Erasmus Mundus 2009-2013 ».
- Proposition 46** Accorder une attention particulière à la mobilité des apprentis.
- Proposition 47** Parvenir à une décision sur le projet de recommandation de la Commission concernant le « système européen d'unités capitalisables pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) » ainsi que sur le projet de recommandation sur l'assurance qualité dans la formation professionnelle.
- Proposition 48** Mettre l'accent sur les thèmes de l'orientation, de l'information et du conseil afin de permettre les transitions entre parcours éducatifs et les évolutions dans les parcours professionnels.
- Proposition 49** Encourager le développement et le dynamisme du secteur spatial et faire progresser le rôle de l'Union européenne en tant qu'acteur majeur de la politique spatiale, porteur d'une politique ambitieuse, autonome et cohérente.
- Proposition 50** Conduire les travaux sur la politique industrielle durable présentée par la Commission.
- Proposition 51** Mener la réflexion sur la possibilité d'instaurer une TVA à taux réduits sur les produits verts sur la base de la communication attendue de la Commission européenne.
- Proposition 52** Examiner les moyens de favoriser l'émergence de pôles européens de taille mondiale.
- Proposition 53** Veiller à la poursuite de l'effort de déploiement d'infrastructures de technologie de l'information, stratégiques pour la compétitivité de l'Europe, en particulier pour le très haut débit fixe et mobile.
- Proposition 54** Rechercher un accord sur la révision en cours du cadre réglementaire européen pour les réseaux et services de communications électroniques (« 3ème paquet télécommunications »).

Economie et emploi

- Proposition 55** Poursuivre l'approfondissement du marché intérieur, avec une attention particulière portée à la levée des obstacles aux échanges et à la protection des consommateurs.
- Proposition 56** Poursuivre les efforts de la présidence slovène en faveur d'un système juridictionnel unique des brevets qui représenterait une vraie amélioration pour les entreprises et notamment les PME en vue de créer un brevet communautaire, qui puisse présenter un caractère unitaire sur tout le territoire de l'Union, pour un coût financier abordable en garantissant une sécurité juridique maximale et en préservant les équilibres linguistiques actuels.
- Proposition 57** Renforcer la lutte contre la contrefaçon au niveau communautaire et proposer, suite à la communication attendue de la Commission, un plan intégré pour la période 2009-2011 suivant quelques grands axes, au nombre desquels la lutte contre les contrefaçons dangereuses pour la santé et la sécurité des consommateurs et la lutte contre la mondialisation du phénomène, notamment dans le cadre des négociations avec les Etats tiers. Soutenir dans ce cadre la création d'un observatoire européen sur les contrefaçons.
- Proposition 58** Poursuivre les travaux engagés pour la modernisation des douanes et la facilitation du commerce, notamment par la mise en oeuvre du dédouanement centralisé.
- Proposition 59** Veiller à renforcer la protection des consommateurs au sein du marché intérieur (soutien au principe d'une révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs ainsi qu'à l'initiative de la Commission de créer un tableau de bord européen des consommateurs, soutien à la proposition de règlement relative à l'information du consommateur sur les denrées alimentaires, ainsi qu'à la révision du règlement relatif aux nouveaux aliments, trouver un accord d'ici la fin de l'année avec le Parlement européen sur la proposition législative relative à la sécurité des jouets, actuellement en discussion).
- Proposition 60** Faire progresser les initiatives en matière de fiscalité, notamment lorsque des obstacles au bon fonctionnement au marché intérieur sont identifiés.
- Proposition 61** Rechercher un accord politique sur la proposition de directive que fera la Commission en juillet sur les taux réduits de TVA.
- Proposition 62** Faire progresser les travaux visant à combler les lacunes de la directive épargne, soutenir les travaux visant à renforcer les dispositifs de lutte contre la fraude dans le cadre de l'actuel système de la TVA, en vue de leur mise en oeuvre rapide, et favoriser la mise en place d'une structure de coopération en matière de lutte contre la fraude à la TVA (Eurofisc).
- Proposition 63** Appuyer l'initiative menée au niveau européen pour lever les freins à la mobilité bancaire et encourager les travaux visant à construire l'Europe des paiements.
- Proposition 64** Demander au Conseil d'évaluer les initiatives européennes afin de parvenir à une meilleure comparabilité des prix, une plus grande harmonisation juridique et fiscale et une meilleure supervision prudentielle au niveau européen.
- Proposition 65** Œuvrer en faveur de l'introduction d'un passeport européen au profit des sociétés de gestion à l'occasion de la modification de la directive OPCVM, afin de donner enfin une réalité au marché unique de la gestion financière.
- Proposition 66** Veiller à ce que le Conseil progresse, en étroite articulation avec l'Eurogroupe, sur les propositions formulées par la Commission en ce qui concerne la zone euro et son renforcement sur la scène internationale.
- Proposition 67** Conduire les travaux relatifs à la mise en oeuvre du Pacte de stabilité et de croissance.
- Proposition 68** Poursuivre les travaux en cours en matière statistique, en continuité avec les Présidences précédentes.

Liberté, sécurité et justice

- Proposition 69** Accroître l'efficacité de la lutte contre la criminalité et l'insécurité, en particulier pour lutter contre le terrorisme international, le crime organisé, la drogue et les éco-mafias.
- Proposition 70** Consolider le socle européen de coopération entre autorités compétentes des Etats membres, grâce à la poursuite du développement du Système d'Information Schengen de seconde génération (SIS II), et à l'adoption définitive de la décision intégrant dans l'ordre juridique de l'Union les principales dispositions du Traité de Prüm.
- Proposition 71** Finaliser les travaux permettant d'intégrer l'Office européen de Police (Europol) dans l'ordre juridique de l'Union, évaluer les activités du Collège européen de Police au regard notamment des besoins de la coopération opérationnelle et encourager les échanges entre Europol et Frontex.
- Proposition 72** Proposer aux partenaires européens d'élaborer une méthodologie et un manuel des bonnes pratiques visant à promouvoir le modèle des centres de coopération policière et douanière (CCPD) entre les Etats membres et d'élaborer une doctrine d'emploi des radiocommunications dans les zones frontalières.

- Proposition 73** Développer des patrouilles mixtes ferroviaires, sur la base des possibilités offertes par le Traité de Prüm, et conduire une réflexion sur les « commissariats européens ».
- Proposition 74** Créer des outils opérationnels en matière de biens culturels volés ou de lutte contre l'utilisation à des fins délictuelles des possibilités offertes par les accords de « *roaming* » entre les opérateurs de téléphonie mobile.
- Proposition 75** Lancer une réflexion sur les perspectives et les instruments de la relation de l'Union avec les pays tiers dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.
- Proposition 76** Approfondir le partenariat avec la Russie et les Etats-Unis, dans le respect des valeurs européennes, notamment en vue de poursuivre la réflexion sur un accord en matière de protection des données avec les Etats-Unis.
- Proposition 77** Faire une place plus grande au dialogue avec les pays du Maghreb et de l'Afrique sahélienne afin de lutter contre le terrorisme.
- Proposition 78** Faire adopter le projet de révision de la décision instituant l'unité de coopération judiciaire Eurojust et veiller à ce que l'accès d'Eurojust aux fichiers d'Europol soit amélioré, grâce à un nouvel accord entre les deux agences.
- Proposition 79** Rechercher l'adoption de la décision relative à la création du système européen d'information sur les casiers judiciaires qui permettra leur interconnexion.
- Proposition 80** Promouvoir le dispositif « alerte enlèvement ».
- Proposition 81** Faire progresser l'examen de la décision cadre sur le contrôle judiciaire.
- Proposition 82** Faire adopter la directive sur la pollution causée par les navires, qui prévoit également l'obligation pour les Etats membres d'appliquer des sanctions pénales dans un secteur particulièrement emblématique des conséquences que peuvent avoir sur l'environnement des comportements irresponsables.
- Proposition 83** Parvenir à l'adoption du règlement sur les obligations alimentaires en ce qui concerne le droit de la famille, et trouver une solution à la question de la loi applicable en matière de divorce (Rome III).
- Proposition 84** Proposer aux partenaires européens d'approfondir la réflexion sur le contenu d'un cadre commun de référence en matière de droit des contrats.
- Proposition 85** Favoriser l'émergence d'une culture judiciaire commune au sein de l'Union européenne, par la formation européenne des magistrats et des professionnels de la justice et le lancement, dès septembre 2008, d'un cycle de formation impliquant plusieurs écoles des Etats membres.
- Proposition 86** Travailler au développement de la justice en ligne (E-Justice), notamment en préparant l'ouverture au public en 2010 d'un portail européen.
- Proposition 87** Faire adopter la décision-cadre sur la protection des données et poursuivre les consultations sur la proposition de PNR européen.
- Proposition 88** Promouvoir le renforcement de la capacité européenne de réponse en cas de catastrophes, en particulier dans le domaine de la protection civile, intensifier les travaux de mise en oeuvre des systèmes d'alerte précoce, mettre en place un réseau européen de formation dans les domaines de la protection civile et de l'aide humanitaire et renforcer la coopération en matière de recherche et de développement
- Proposition 89** Renforcer la coopération des Etats membres en matière consulaire, à travers le concept d'Etat pilote et le développement d'un réseau européen de formation consulaire.
- Proposition 90** Poursuivre l'initiative « mieux légiférer » afin de rendre plus accessible la législation communautaire.
- Proposition 91** Obtenir un consensus à 27 en matière de lutte contre le piratage et le développement des contenus en ligne.*

Culture, jeunesse et sport

- Proposition 92** Développer la dimension culturelle du projet européen selon trois axes : valorisation, protection et accessibilité du patrimoine européen, promotion du dialogue interculturel et de la diversité culturelle et linguistique et affirmation de la place de l'architecture dans les stratégies nationales et européennes de développement durable.

- Proposition 93** Elargir le "label du patrimoine européen" créée en 2007 aux Etats européens non participants en essayant d'adopter des conclusions déterminantes sous la Présidence française et en proposant la mise en place d'un secrétariat compétent en ce domaine au sein de la Commission.*
- Proposition 94** Veiller à ce que l'Union européenne soit un acteur majeur de la révolution numérique, par l'approfondissement de la question des contenus créatifs en ligne et en protégeant les enfants lors de l'utilisation d'Internet grâce à l'adoption d'un programme communautaire.
- Proposition 95** Donner le coup d'envoi de la bibliothèque numérique européenne "Europeana".*
- Proposition 96** Réfléchir avec l'ensemble des Etats membres de l'UE aux mesures qui permettront de mettre en place "une initiative européenne en faveur de l'e-inclusion" prévoyant un plus large équipement, et un usage plus important, des technologies de l'Internet des foyers défavorisés et des populations fragilisées.*
- Proposition 97** Développer quatre axes de travail en matière de jeunesse : santé des jeunes, promotion et reconnaissance des activités volontaires des jeunes, poursuite de la mise en oeuvre du Pacte européen pour la jeunesse et dimension jeunesse de l'Année européenne du dialogue interculturel.
- Proposition 98** Proposer la création, dans les 5 ans, d'un service civil européen de coopération et de développement pour les jeunes.*
- Proposition 99** Rechercher, dans le domaine du sport, un accord consacrant la spécificité de la formation des jeunes sportifs, mais aussi entamer des travaux sur l'encadrement du métier d'agent sportif et du contrôle de gestion des clubs et favoriser l'adoption de lignes directrices sur la promotion des activités sportives comme facteurs de santé publique.

Défense et sécurité

- Proposition 100** Mettre à jour la stratégie européenne de sécurité, adoptée en 2003, avec pour objectif d'aboutir à un document qui serait adopté par le Conseil européen de décembre 2008.
- Proposition 101** Donner à l'Union européenne une ambition adaptée aux nouvelles crises et aux menaces.
- Proposition 102** Permettre aux ministres de la défense de se réunir pour assurer le suivi des opérations et le développement capacitaire et prendre des décisions à ce sujet, dans le cadre du CAGRE.
- Proposition 103** Promouvoir des formations européennes communes (« Erasmus » militaire) et un accroissement des échanges entre les structures de formation nationales et adapter l'action commune établissant le Collège européen de sécurité et de défense.
- Proposition 104** Réviser le mécanisme « Athena » au cours de la présidence française.
- Proposition 105** Renforcer le niveau de protection sur la protection contre les cyber-attaques.

Coopération et commerce internationaux

- Proposition 106** Examiner les réponses à apporter à la hausse des prix des produits de base.
- Proposition 107** Favoriser la définition d'une position commune qui valorise le rôle et l'expérience de l'Union européenne.
- Proposition 108** Accélérer les progrès en vue d'une meilleure complémentarité de l'aide entre pays et proposer des réponses adaptées aux situations de conflit et de fragilité.
- Proposition 109** Mettre l'accent sur le thème de la gouvernance locale, notamment au travers d'une charte de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale.
- Proposition 110** Engager une réflexion sur l'accès aux soins et le financement durable des systèmes de santé.
- Proposition 111** Accorder une attention particulière aux liens entre migrations et développement.
- Proposition 112** Intégrer les aspects d'adaptation des pays en développement liés au changement climatique dans l'action extérieure de l'Union européenne, notamment en vue de la conférence des parties de Poznań de décembre 2008, et soutenir la Commission concernant sa proposition de mettre en place un système d'ajustement aux frontières.

- Proposition 113** Poursuivre les travaux en vue de la signature d'accords de partenariat économique régionaux complets avec la zone ACP.
- Proposition 114** Continuer à promouvoir, notamment au sein des Nations unies et des autres instances internationales, les droits de l'homme et leur universalité.
- Proposition 115** Encourager une plus grande ouverture des marchés de certains pays tiers, y compris des marchés publics, pour donner aux entreprises européennes de meilleures opportunités pour développer leur activité et pour obtenir la contrepartie à l'ouverture du marché communautaire.
- Proposition 116** Promouvoir les standards européens dans les négociations internationales en particulier en matière de propriété intellectuelle, d'environnement ou encore de sûreté.
- Proposition 117** Veiller à ce que l'Union européenne renforce les droits de propriété intellectuelle dans l'ensemble de ses accords bilatéraux et multilatéraux.
- Proposition 118** Soutenir toutes les avancées dans les négociations de libre-échange menées par la Commission dès lors que leurs dispositions assurent le niveau adéquat de réciprocité.
- Proposition 119** Favoriser le lancement d'une réflexion sur le renforcement des relations commerciales de l'Union européenne avec les pays industrialisés.

Action extérieure

- Proposition 120** Poursuivre les négociations en cours avec la Croatie et la Turquie en fonction des progrès réalisés par chacun de ces candidats dans l'accomplissement de leurs obligations.
- Proposition 121** Affirmer la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, conformément aux conclusions du Conseil européen de décembre 2006 et examiner si les conditions sont réunies pour que chacun des pays, selon ses mérites propres, puisse avancer sur la voie de son rapprochement européen.
- Proposition 122** Faire aboutir les travaux en cours pour la définition d'un statut avancé du Maroc à l'égard de l'Union européenne.
- Proposition 123** Donner un élan politique à la négociation d'un accord renforcé avec l'Ukraine.
- Proposition 124** Veiller à ce que le lancement de la négociation d'un nouvel accord avec la Russie traduise une nouvelle forme de rapports avec ce partenaire, notamment dans le domaine économique, de l'énergie, de la sécurité et des droits de l'homme.
- Proposition 125** Développer la mise en oeuvre de la stratégie de l'Union européenne pour l'Asie centrale, en particulier dans le domaine de la sécurité énergétique.
- Proposition 126** Mettre en oeuvre les orientations définies dans le partenariat stratégique UE-Afrique adopté lors du sommet de Lisbonne de décembre 2007 et assurer le suivi de son plan d'action.
- Proposition 127** Développer des initiatives dans les domaines de la paix et de la sécurité, des migrations, de l'accès à l'énergie et de l'adaptation au changement du climatique avec les pays africains.
- Proposition 128** Progresser vers la signature d'accords de partenariat économique complets avec les pays africains.
- Proposition 129** Renforcer le dialogue et la coopération avec les pays asiatiques dans les domaines politiques et économiques et sur les sujets globaux d'intérêt commun.
- Proposition 130** Poursuivre le renforcement des relations avec les Etats-Unis, en particulier à travers la mise en oeuvre du programme de coopération économique adopté en 2007 et le dialogue réglementaire.
- Proposition 131** Approfondir les relations avec le Canada.
- Proposition 132** Veiller à consolider les bases d'une action commune avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la ligne des orientations définies par le sommet de Lima.
- Proposition 133** Poursuivre les négociations d'accords d'association avec le Mercosur, les pays andins et d'Amérique centrale.
- Proposition 134** Développer le partenariat stratégique instauré avec le Brésil en 2007 en adoptant un plan d'action.
- Proposition 135** Rechercher l'approfondissement des relations avec le Mexique, déjà lié à l'Union européenne par un accord d'association.
- Proposition 136** Suivre attentivement les négociations d'un accord d'association avec les pays du CCEAG et d'un accord de commerce et de coopération avec l'Irak.

Proposition 137 Faire aboutir les négociations de la Commission sur la question de la fiscalité cantonale en Suisse et soutenir la Commission dans ses efforts de négociation sur la future contribution financière des Etats EEE-AELE à la politique de cohésion.

Institutions et culture européennes

Proposition 138 Proposer une journée fériée commune à tous les Etats européens commémorant la fête du 9 mai 1950 et la déclaration Schuman sur la CECA.*

Proposition 139 Mettre en place des modalités innovantes d'association de la société civile à l'UE.*

Proposition 140 Associer les collectivités territoriales au débat européen.*

Proposition 141 Associer les parlementaires nationaux à la préparation de la Présidence française et accorder une attention particulière au Parlement européen au cours de la Présidence.*

Proposition 142 Organiser une saison culturelle européenne durant la Présidence afin de promouvoir la diversité des cultures européennes.*

5 Veille de la presse européenne

Afin de nourrir qualitativement son Baromètre, l'Institut Thomas More fera une large place aux analyses et regards portés par la presse européenne et internationale sur l'efficacité de la présidence française, mais aussi sur sa démarche, son attention à la concertation et à la recherche du consensus.

La sélection de journaux suivants permettra de tenir à jour la catégorie « Regards européens » :

- *Eurotopics*, revue de presse européenne www.eurotopics.net/fr/presseschau/aktuell.html
- *Euractiv*, site d'information européenne www.euractiv.com et www.euractiv.com/fr
- *The Guardian* (Royaume-Uni) www.guardian.co.uk
- *The Financial Times* (Royaume-Uni) www.ft.com/home/europe
- *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (Allemagne) www.faz.net
- *La Stampa* (Italie) www.lastampa.it
- *La Repubblica* (Italie) www.repubblica.it

- *El país* (Espagne) www.elpais.com
- *ABC* (Espagne) www.abc.es
- *The Time* (Etats-Unis) www.time.com

6 La notation

Mettant en application la « culture du résultat et de l'évaluation » chère à Nicolas Sarkozy, le suivi des 12 principales propositions de la présidence française assuré par l'Institut Thomas More permettra, grâce à un système de notation, d'évaluer les performances réalisées dans le courant des 6 mois. Pour se faire, les douze principales propositions retenues se verront attribuer une note sur 10, elle-même décomposée en deux évaluations, notées chacune sur 5.

➤ Evaluation du résultat

Cette première analyse consistera en une analyse de l'état d'avancement des 12 principales propositions et des résultats obtenus dans le courant des 6 mois de présidence. Les notes seront attribuées selon les critères suivants :

- **0 > Proposition non abordée** – La proposition n'a pas été abordée par les partenaires européens et il n'y a pas de traces du sujet dans les comptes-rendus de discussions, ou bien la proposition a été abordée de manière informelle mais n'a donné suite à aucune avancée.
- **1 > Proposition bloquée** – La France a essayé de soumettre les mesures correspondantes à sa proposition mais celle-ci a été rejetée par ses partenaires européens. La France n'a pas su atteindre le consensus nécessaire et sa proposition est restée bloquée.
- **2 > Proposition en débat** – Les partenaires européens se sont engagés sur un accord de principe pour entamer un débat, mais peu d'éléments concrets de réalisation ne sont (encore) intervenus.
- **3 > Proposition en cours de réalisation** – Le débat est entamé et des éléments concrets d'avancement du dossier apparaissent (déclaration commune, calendrier...).
- **4 > Proposition altérée ou partiellement réalisée** – La proposition est réalisée (objectifs atteints, progrès significatifs ou accord final signé) mais ne comprend pas tous les objectifs présentés en début de présidence.
- **5 > Proposition réalisée** – La concrétisation de la proposition est intervenue et celle-ci comprend tous les objectifs définis en début de présidence.

➤ Evaluation de la démarche

La seconde analyse évaluera la démarche de la présidence française, sa capacité à faire vivre le débat avec ses partenaires et à atteindre le consensus. Les notes seront attribuées selon les critères suivants :

- **0 > Démarche inactive** – La présidence française ne fait preuve d'aucun dynamisme ou d'aucune implication. Elle ne fait pas non plus d'efforts de concertation ou de recherche de l'intérêt européen.
- **1 > Démarche franco-française** – La Présidence ne cherche qu'à maximiser l'intérêt français et, si un certain dynamisme est marqué, aucun effort de conciliation n'est fait.
- **2 > Démarche suiviste** – Aucune impulsion française n'est donnée. La France se contente de suivre les échéances de l'agenda européen.
- **3 > Démarche ouverte** – La démarche est globalement positive, tant sur le plan de la recherche de résultats que sur celle de la recherche de concertation, sans être extrêmement soutenue.
- **4 > Démarche entreprenante** – L'action de la présidence française est marquée par une implication et un esprit de concertation satisfaisants, servis par un dynamisme accru.
- **5 > Démarche énergique** – La présidence française est entièrement satisfaisante, à la fois dynamique, impliquée et laissant une large place à la conciliation et à la recherche de l'intérêt européen.